



2015 - 2020

Plan local d'éducation artistique et culturelle rennais



ÉDUCATION
Rennes **PARTAGÉE**
s'engage

 **rennes**
VIVRE EN INTELLIGENCE



P.5 **Préambule**

P.4 **I. Les enjeux du plan local d'éducation artistique et culturelle rennais**

P.11 **II. Les objectifs opérationnels du plan d'actions**

P.12 **A > Permettre à chaque jeune, quel que soit son âge, de développer sa sensibilité, sa pratique et son regard critique**

P.12 Développer les projets pour tous les âges

P.12 Développer la variété des approches

P.13 Permettre à tous les enfants de vivre pleinement leur culture et de l'enrichir

P.13 Concilier dans les projets, la découverte des lieux, la confrontation aux œuvres et aux pratiques

P.14 **B > Développer la liberté de choix et l'ouverture à la diversité de l'art et de la culture**

P.14 Construire l'accompagnement des esthétiques peu ou pas présentes aujourd'hui

P.14 Inscrire des objectifs d'éducation artistique et culturelle dans les projets des équipements et les conventions entre les acteurs culturels et la Ville de Rennes

P.15 Développer les projets interdisciplinaires

P.15 Construire des parcours pour les enfants

P.16 **C > Favoriser les relations entre les différents temps de la vie de l'enfant**

P.16 Établir des conventions et des jumelages

P.16 Développer les projets passerelles

P.17 Faciliter le travail collaboratif entre les acteurs

P.18 **D > Renforcer la connaissance autour de l'éducation artistique et culturelle à Rennes**

P.18 Créer des outils de partage et de communication

P.18 Mettre en place des outils d'évaluation

P.19 Créer les conditions d'un partage des univers professionnels et le développement d'une culture commune

P.21 **III. Le pilotage et la conduite multipartenariale du PLEAC**



Il n'est pas d'éducation sans culture

Cette conviction profonde a, de longue date, animé notre ville et son réseau d'acteurs culturels. Rennes a expérimenté au fil des années, des projets, des pratiques, pour donner à chaque enfant et à chaque jeune un égal accès aux arts.

C'est primordial car la culture est une expérience de l'intime qui permet d'atteindre l'universel. C'est un sens commun, à travers les œuvres de l'humanité, contre le repli sur soi et les idées reçues, contre les déterminismes et l'obscurantisme. C'est finalement l'apprentissage du « je » dans un « nous » qui relie les citoyens les uns aux autres.

Lorsque notre pays a été frappé en 2015 par de terribles attentats, il nous est apparu indispensable que ce ferment d'unité, de liberté, d'égalité qu'est l'éducation artistique et culturelle puisse, à Rennes, s'écrire dans une nouvelle ambition.

Durant les États généraux de la culture, nous nous sommes engagés à renforcer la présence d'artistes dans les écoles. Engagés à ce qu'un Laboratoire de la médiation permette aux passeurs de culture de perfectionner sans cesse leurs pratiques.

Ce plan amplifie ce mouvement. Il a été élaboré, pendant plusieurs mois, avec les acteurs de terrain, dans le prolongement de la dynamique impulsée par le Ministère de la culture.

Expression de notre projet éducatif local, il conforte la continuité et la cohérence des pratiques entre les différents lieux, les différents temps de l'enfant, tout au long d'un parcours de découverte et d'apprentissage.

Il veille aussi à la juste répartition des projets entre tous les âges, tous les quartiers, toutes les expressions culturelles et artistiques, en portant une attention forte aux quartiers prioritaires.

Il propose enfin de nouveaux outils, de nouvelles initiatives autour de la culture scientifique, du patrimoine, du numérique, des médias et de nouvelles passerelles entre les établissements scolaires eux-mêmes et les équipements.

Avec vous, dans un partenariat étroit avec les services de l'État, nous l'appliquerons pour que chaque enfant puisse accéder à ses droits culturels. Et, pour reprendre les mots de Mona Ozouf, pour que chacun ait cette possibilité unique qu'offre la culture « de parcourir le clavier des émotions humaines, de s'éprendre et de se déprendre ».



Nathalie Appéré,
Maire de Rennes

Lénaïc Briéro,
*Adjointe au maire
déléguee à l'éducation*

Benoit Careil,
*Adjoint au maire
délégue à la culture*





1.

Les enjeux du plan local d'éducation artistique et culturelle rennais

Mieux structurer les interventions pour favoriser un égal accès des enfants à l'éducation artistique et culturelle

Les actions d'éducation artistique et culturelle reposent aujourd'hui beaucoup sur le volontariat et la motivation des acteurs, qui organisent leurs interventions et leurs collaborations avec les établissements scolaires de façon variée.

S'il n'est pas question de systématiser une méthode, d'imposer des esthétiques ou encore d'enfermer les actions dans des procédures prédéterminées, il apparaît néanmoins aujourd'hui indispensable de permettre une appropriation plus large des enjeux de l'éducation artistique et culturelle, au bénéfice de tous les enfants, pour tous les champs de l'art et de la culture.

À titre d'exemple, il importe de soutenir davantage les initiatives à destination des adolescents, les champs de la culture littéraire, scientifique et technique, du cinéma et des arts numériques ou encore du patrimoine et de l'architecture.

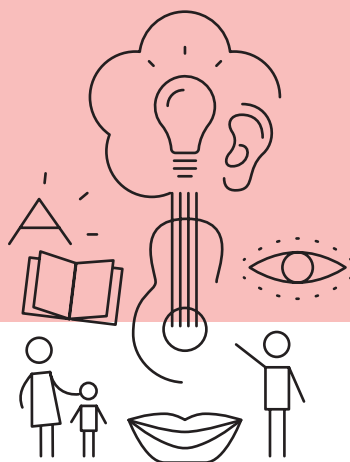
Il est également nécessaire de veiller à réduire les disparités importantes d'accès aux dispositifs, d'un territoire à l'autre, d'un établissement scolaire à l'autre.

Ce Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) s'inscrit dans un contexte d'évolution importante de l'environnement scolaire. La loi pour la refondation de l'école ainsi que la circulaire commune entre les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale invitent au développement des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats territoriaux.

La mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, qui a notamment libéré un temps périscolaire favorisant le développement des ateliers de pratiques artistiques, invite à penser davantage la continuité des contacts de l'enfant avec l'art et la culture et à renforcer les partenariats entre les différents acteurs éducatifs autour de lui.

Il s'agit d'inventer les modalités concrètes de mise en place du parcours de l'enfant, de la petite enfance au bac, en connectant les temps scolaires, périscolaires, extra-scolaires voire familiaux.

La mise en réseau des équipements et des acteurs culturels apparaît nécessaire à la réussite de cette ambition.



Créer les conditions d'une continuité éducative et d'une cohérence de parcours pour l'enfant

S'inscrivant dans le cadre du projet éducatif global de la Ville de Rennes, ce plan local d'éducation artistique et culturelle porte l'idée de la continuité éducative et de la cohérence d'actions autour de l'enfant à la fois sur le territoire (dans un équilibre entre proximité du quartier et circulation sur le territoire de la ville) et dans le temps (articulation entre les temps de vie).

Le principe est celui de la cohérence entre les interventions en favorisant la continuité, les correspondances, les liens entre les différents temps de la vie de l'enfant, sur le temps scolaire -temps de l'égalité qui doit rester prioritaire-, et les temps périscolaires et extra-scolaires, grâce à la logique de parcours.

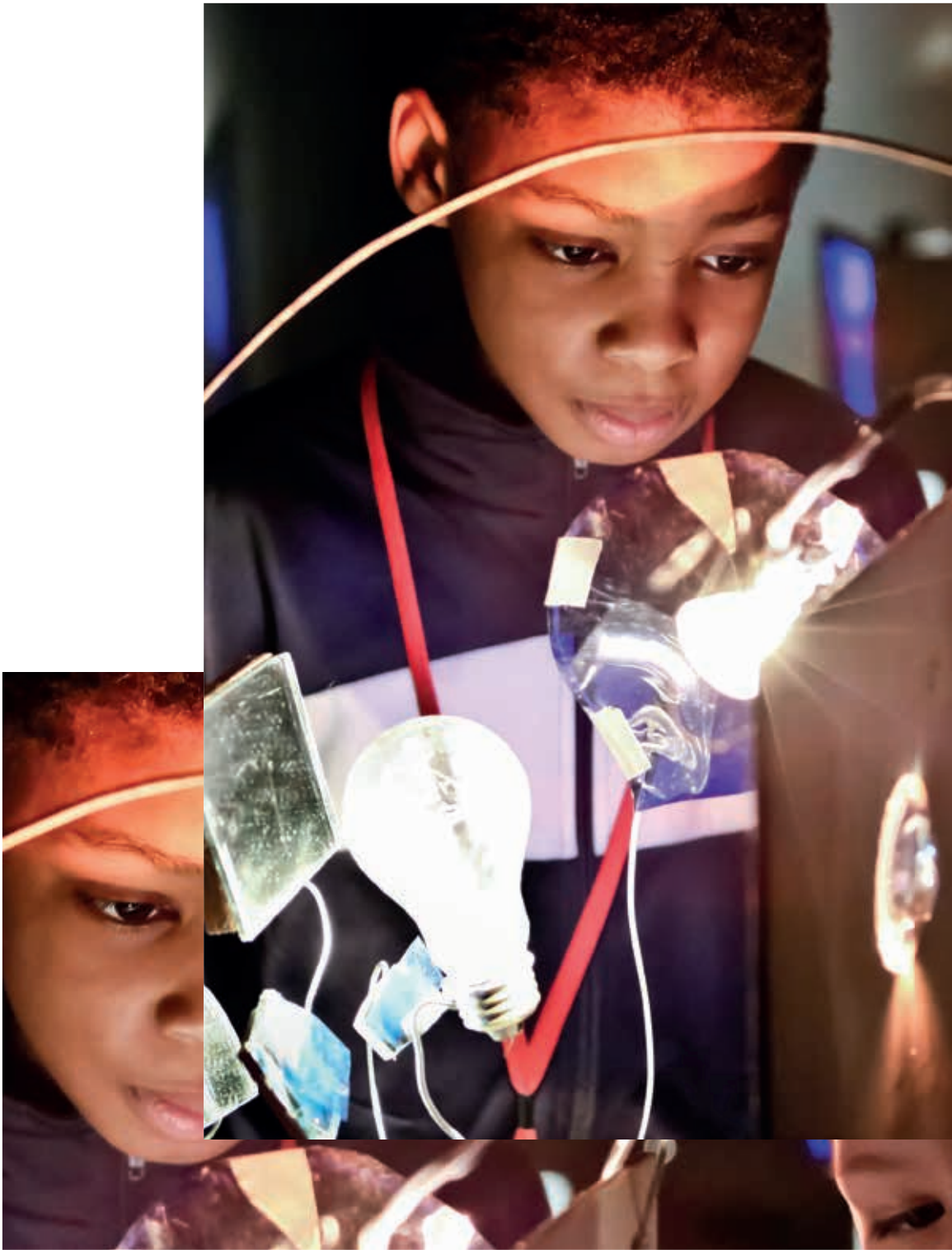
La cohérence et le croisement entre la programmation des acteurs culturels, leurs interventions en matière d'éducation artistique et culturelle et les projets pédagogiques des enseignants sont également une préoccupation centrale.


Une démarche accomplie dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle doit permettre aux enfants d'acquérir des savoirs, de voir ou d'entendre des œuvres mais aussi d'exercer leur esprit critique et de s'initier à la pratique de disciplines artistiques. Les ateliers de pratiques (écriture, danse, théâtre, arts plastiques, musique...), la confrontation aux œuvres d'hier ou d'aujourd'hui, le contact du spectacle vivant contribuent à la construction du sens esthétique, à la connaissance des hommes et des civilisations, et donc à l'éducation au sens le plus large.

L'enjeu est de pouvoir permettre à chaque jeune, quel que soit son âge, de développer sa sensibilité, sa liberté de choix et son ouverture à la diversité culturelle, en donnant une place à toutes les disciplines et à toutes les esthétiques. La diversité des acteurs intervenants, qu'ils soient proches de l'établissement ou qu'ils viennent de plus loin, est également un des principes que se fixe la Ville de Rennes.

En permettant de concourir au développement intellectuel et sensible des jeunes générations par l'échange, à la découverte des différentes formes d'expression artistique, à la rencontre de plusieurs cultures, à l'élaboration de points de vue esthétiques personnels et éclairés, c'est la construction d'une véritable démarche citoyenne qui est visée.

Elle doit permettre de donner des clés de lecture du monde contemporain à travers le patrimoine et l'histoire, la culture scientifique, la littérature et les arts et ainsi, de créer les conditions du partage, pour que l'art et la culture soient des éléments de repères dans la ville et dans la vie en société.



A young boy with dark hair is looking down intently at a project he is working on. He is wearing a dark shirt and a red lanyard. The background is dark and out of focus, showing some blurred lights and what appears to be a workshop or classroom setting. The text "Les objectifs opérationnels du plan d'actions" is overlaid in large, white, bold letters across the center of the image.

Les objectifs opérationnels du plan d'actions

A > Permettre à chaque jeune, quel que soit son âge, de développer sa sensibilité, sa pratique et son regard critique

Développer les projets pour tous les âges

Il s'agit de permettre dès la petite enfance, la rencontre avec les arts, les artistes et des œuvres, et ainsi de se familiariser, de la crèche au lycée, avec la culture et les arts et d'y tracer ensuite son propre chemin. Si les acteurs sont déjà très mobilisés autour des écoles élémentaires, le PLEAC doit permettre le développement de projets de sensibilisation en direction de la petite enfance ou de la maternelle tout comme il doit veiller à la mobilisation des établissements du second degré et en particulier des collèges.

ACTIONS

- **Initier le développement de projets à destination des plus petits** comme par exemple, les résidences d'artistes en crèches.
- **Renforcer le travail avec les adolescents**, en encourageant les projets avec les collèges de façon générale et pour la Ville directement, via ses projets autour du fonds communal d'art contemporain avec les jeunes.

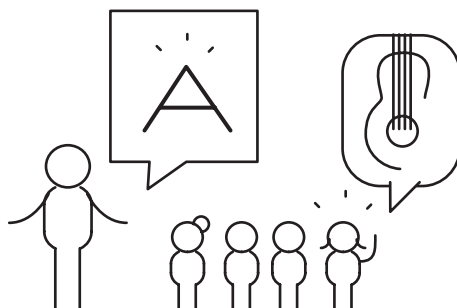
Développer la variété des approches

De la simple visite au musée, à la résidence d'artiste sur plusieurs années, les temporalités de l'éducation artistique et culturelle peuvent recouvrir des réalités différentes. Chacun des rendez-vous a sa place. Toutefois, la question du temps y est majeure.

Permettre la relation privilégiée entre un acteur culturel, un ou des artistes et une classe ou une école dans la durée et dans le cadre d'un projet d'école, fait partie des objectifs opérationnels du PLEAC. Cette installation dans le temps permet le développement des logiques de projet pour les acteurs culturels, la construction de parcours et le processus d'appropriation de la part des enseignants et des enfants.

ACTIONS

- **Encourager le développement de projets sur 2 à 3 années scolaires**
- **Favoriser**, autour des résidences d'artistes, **un temps avant et après la résidence.**



Permettre à tous les enfants de vivre pleinement leur culture et de l'enrichir tout en portant une attention particulière aux territoires prioritaires

Chacun a le droit de rencontre avec la culture et l'art, et doit pouvoir dire « j'aime ou je n'aime pas ! » ; ce qui implique d'avoir eu au moins la possibilité de connaître, d'être mis en contact prolongé, de développer sa palette des choix. L'enjeu est de trouver les outils qui permettent l'accès de tous à l'offre d'éducation artistique et culturelle. C'est aussi permettre à l'ensemble des jeunes rennais de bénéficier des différentes palettes des « possibles » en matière artistique et culturelle, quels que soient leur territoire d'habitation, leur école ou leur établissement scolaire.

Parce que le PLEAC est à la croisée de plusieurs politiques publiques, outre les politiques culturelles et éducatives, il porte une exigence de cohésion sociale, et concerne tous les jeunes rennais. Les commissions liées aux différents dispositifs (résidences d'artistes, musique à l'école, aide aux actions des écoles, lecture publique...) couplés aux programmes d'action éducative des structures culturelles, doivent se coordonner pour rendre possible cette cohérence sur le territoire de la ville.

En complémentarité avec l'exigence de coordination des dispositifs et actions, le PLEAC doit aussi veiller à la mobilisation des acteurs envers les publics et territoires prioritaires : à travers des modalités d'accueil spécifique, par la construction de projets au long cours avec les établissements présents dans ces territoires, ou par l'instauration de critères géographiques privilégiant l'accueil de groupes des établissements des secteurs ciblés.

ACTION

→ **Instaurer la critérisation pédagogique et géographique** dans l'accueil des groupes et la conception de projets auprès des équipements en régie et inciter les acteurs accompagnés par la Ville à intégrer cette démarche.

Concilier dans les projets, la découverte des lieux, la confrontation aux œuvres et aux pratiques

L'ambition de la Ville de Rennes est de porter une vision exigeante de l'éducation artistique et culturelle tournée vers la rencontre des œuvres et des artistes, l'expression artistique personnelle et l'exercice du jugement critique. Ces objectifs servent la construction durable d'un goût pour la culture en mettant l'accent sur son rôle central d'expérience sensible. Sont ainsi encouragés autour de spectacles, de concerts, d'expositions dans différentes structures, les parcours permettant des visites croisées in situ, des échanges avec différents professionnels de l'art et de la culture, des ateliers de pratique.

Au-delà de ce que peut proposer un même acteur autour de ce triptyque (découverte des œuvres, des lieux et des pratiques avec les artistes) de l'éducation artistique et culturelle que souhaite défendre la Ville de Rennes, il est nécessaire d'encourager les acteurs à proposer des complémentarités et des coopérations entre eux pour qu'un projet permette aux enfants d'aller voir des œuvres et des lieux, de pratiquer une discipline et d'exprimer leur sensibilité sous différentes approches.

ACTIONS

→ **Soutenir davantage les projets proposant des parcours alliant pratique, découverte des œuvres, des artistes et des lieux** et qui permettent de réunir différentes approches en la matière.

→ **Accompagner des conventions de jumelage** associant établissements scolaires, structures culturelles ou artistiques pouvant contribuer ensemble à la construction d'un parcours cohérent et complet.

B > Développer la liberté de choix et l'ouverture à la diversité de l'art et de la culture

Construire l'accompagnement des esthétiques peu ou pas présentes aujourd'hui

L'éducation artistique et culturelle doit permettre la découverte partagée de l'immense pluralité des modes d'expressions. L'offre doit prendre en considération l'ensemble des cultures les plus représentées comme les moins présentes. Des cultures urbaines, à la culture scientifique et technique en passant par les questions liées au patrimoine, tous ces domaines de la culture et de l'art ont leur place aux côtés des grandes disciplines traditionnellement présentes (musique, arts visuels, théâtre). L'objectif est aussi d'ouvrir la culture aux cultures, de respecter et valoriser les singularités culturelles tout autant que de favoriser leurs enrichissements mutuels.

ACTIONS

→ **Envisager un dispositif qui permette l'émergence de nouveaux projets autour :**

- de la culture scientifique et technique,
- de l'architecture, du patrimoine matériel et immatériel,
- des cultures urbaines,
- des cultures numériques,
- de la diversité culturelle,
- de la liberté d'expression,
- de l'égalité femmes/hommes.

→ **Veiller à l'accompagnement des esthétiques** non présentes ou peu présentes par une vigilance permanente du comité technique du PLEAC.

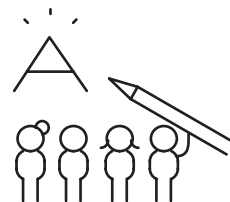
Inscrire des objectifs d'éducation artistique et culturelle dans les projets des équipements ou les conventions entre les acteurs culturels et la Ville de Rennes

Les questions d'éducation artistique et culturelle et plus globalement la question des publics doivent être au cœur des projets des équipements culturels. Tout comme le travail de programmation, de création et de diffusion, elles doivent faire partie intégrante des actions menées par les acteurs culturels. En effet, l'éducation artistique et culturelle n'a de sens que dans un lien fort avec les artistes et la programmation des lieux ou des acteurs.

ACTIONS

→ **Finaliser l'intégration de la dimension éducation artistique et culturelle** dans le projet scientifique et culturel des équipements culturels en régie.

→ **Intégrer aux conventions signées** avec les acteurs culturels, **les objectifs de l'éducation artistique et culturelle** et plus globalement du développement des publics.



Développer les projets interdisciplinaires

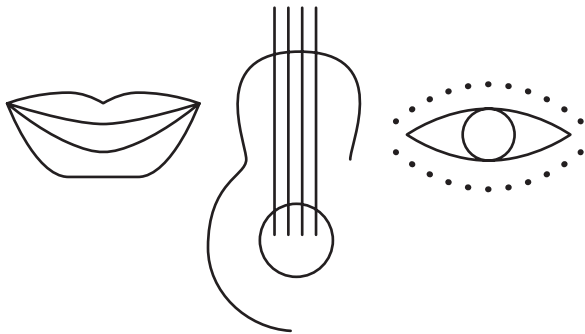
Faire dialoguer les disciplines dans un projet d'éducation artistique et culturelle, c'est permettre d'aller à la découverte de la diversité des lieux et des formes artistiques, de saisir les résonances des arts et des cultures entre eux tout en permettant une véritable découverte citoyenne de l'offre culturelle de la ville de Rennes et en donnant la capacité de choisir.

Les collaborations entre acteurs culturels sont à développer afin de permettre ce croisement des disciplines dans un même projet, des plus habituels aux plus inattendus.

Pour cela, il est nécessaire de donner les moyens aux acteurs culturels d'échanger sur leurs actions en matière d'éducation artistique et culturelle et de travailler ensemble leurs complémentarités.

ACTIONS

- **Organiser des réunions de travail régulières entre acteurs culturels** de tous horizons sur leurs projets.
- **Créer un appel à projet d'éducation artistique et culturelle** « Parcours entre acteurs culturels » qui devrait associer trois acteurs culturels de disciplines différentes.



Construire des parcours pour les enfants

L'enjeu que la Ville porte en matière d'éducation artistique et culturelle est de permettre aux enfants de découvrir toute la richesse et la diversité des arts et de la culture, de s'ouvrir au monde et de trouver le goût d'une citoyenneté active. C'est par le biais du parcours que l'enfant pourra construire sa sensibilité, par le contact régulier, tout au long de sa scolarité, avec tous les champs de l'art et de la culture (spectacle vivant, arts visuels, cinéma, littérature, patrimoines, architecture...), avec l'ensemble des productions culturelles d'hier comme d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

L'ambition que la Ville se donne est de construire les outils pour que chaque enfant puisse bénéficier d'un parcours à la croisée des disciplines, des diversités de lieux et d'approches et qu'il puisse en garder trace, pour le partager, au cours de sa scolarité et en dehors des établissements scolaires. Il n'existe pas un seul parcours possible, mais des multitudes. C'est la conception partagée et croisée entre les équipes enseignantes et les acteurs culturels qui doit leur permettre de prendre forme : à l'intérieur d'un projet, à l'échelle d'un cycle ou d'une scolarité, sur une ou plusieurs années scolaires. Les parcours doivent pouvoir ainsi intégrer toutes les dimensions du PLEAC et considérer les différents temps de l'enfant et la notion de découverte progressive.

ACTIONS

- **Définir de façon partagée ce que peuvent être ces parcours** : un travail commun entre l'Éducation Nationale et les acteurs culturels, animé par la Ville, sera mis en place à cet effet pour faire des parcours, un véritable outil de partenariat.
- **Doter tous les enfants rennais d'un passeport pour l'éducation artistique et culturelle** qui les accompagne tout au long de leur scolarité et leur permette de garder trace des projets auxquels ils ont participé.

C > Favoriser les relations entre les différents temps de la vie de l'enfant

Établir des conventions et jumelages

Afin de favoriser un cadre de collaboration stable et durable entre acteurs culturels et établissements scolaires, il semble intéressant d'établir des conventions qui définiraient dans la durée, les objectifs et les apports mutuels.

Ces conventions pourraient s'envisager sur une ou deux années scolaires. Elles permettraient une relation privilégiée et s'appuieraient sur des engagements réciproques : pour l'établissement, inscrire ce partenariat dans le projet d'école ou d'établissement et pour l'acteur culturel, l'inscrire dans ses projets de saison, afin d'accueillir l'école ou l'établissement scolaire régulièrement et de co-construire un projet qui pourrait intégrer les temps scolaire, péri et extra-scolaire.

ACTIONS

- Favoriser les conventions ou jumelages entre une école / un établissement scolaire et un ou plusieurs équipements culturels, ou entre un équipement de proximité, un équipement culturel, et une école / un établissement.
- Accompagner et soutenir deux projets de convention par an.

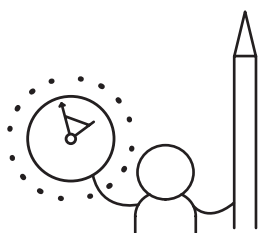
Développer les projets passerelles

En cohérence avec la logique de parcours tout au long de la scolarité et entre les différents temps de la vie de l'enfant, les projets passerelles sont des outils à développer. Ils permettent de travailler des collaborations qui nourrissent le lien entre le temps de la crèche et la maternelle, la maternelle et l'élémentaire, le primaire et le collège, le collège et le lycée ou encore le temps scolaire et le temps périscolaire ou extra-scolaire.

Pour les enfants, il s'agit notamment de tisser des liens entre les différents cycles de leur scolarité, et d'articuler leurs différents temps de vie. Les approches variées qui peuvent être mises en œuvre sur un même projet permettent ainsi des complémentarités enrichissantes pour tous. Les projets passerelles doivent être un point de vigilance permanent du comité technique du PLEAC avec pour objectif d'en augmenter le nombre chaque année.

ACTIONS

- Accompagner les projets passerelles favorisant le lien entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.
- Favoriser les projets crèche-école maternelle, école maternelle-école élémentaire, école élémentaire-collège et collège-lycée.



Faciliter le travail collaboratif entre les acteurs

Les dispositifs permettant aujourd'hui la mobilisation des acteurs et l'accompagnement de leurs interventions au sein des écoles ont des formes et des cadres divers : du droit commun du travail des acteurs culturels, aux ateliers de sensibilisation de la Ville de Rennes, aux projets co-accompagnés par la Ville et le Ministère de la culture en passant par le dispositif Musique à l'école, chaque dispositif a son instance de décision et ses critères de sélection.

Afin de mieux structurer l'offre d'éducation artistique et culturelle, dans le cadre du PLEAC, il importe d'harmoniser et de simplifier les dispositifs et de les rendre plus clairs, plus adaptés, plus flexibles en favorisant l'innovation.

Dans le même temps, les acteurs culturels qui sont les opérateurs principaux du PLEAC, doivent être associés régulièrement à des instances de partage et groupes de travail pour avancer sur les enjeux du PLEAC. Il s'agit de favoriser et stimuler les échanges entre eux, grâce à la circulation des informations et à l'échange de pratiques. Ces instances doivent favoriser l'écoute des professionnels de la culture.

ACTIONS

- **Travailler à la constitution d'une instance unique de suivi** qui permette la coordination de dispositifs et des actions des services éducatifs des acteurs culturels en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale. Elle aura pour vigilance la juste répartition des actions sur le territoire de la ville.
- **Adapter les dispositifs** pour permettre des instructions communes entre les projets sur les temps scolaire et périscolaire.
- **Identifier les projets innovants** et permettre les expérimentations.
- **Pérenniser des instances de travail régulières** avec les acteurs culturels.



D > Renforcer la connaissance autour de l'éducation artistique et culturelle à Rennes

Parce que le PLEAC est un outil important des politiques éducatives et culturelles menées par la Ville de Rennes, des outils de communication doivent être conçus à la hauteur des enjeux qu'il porte. Il apparaît nécessaire de mieux communiquer sur la mobilisation et la mission des acteurs culturels, mieux informer les équipes éducatives et mieux dialoguer avec les familles.

Créer des outils de partage et de communication

ACTIONS

→ Communiquer sur l'offre

Pour être en phase avec les enjeux du PLEAC et notamment l'égalité de possibilité d'accès à l'offre pour tous, il est indispensable de mieux faire connaître les ressources de la ville auprès des enseignants notamment, en valorisant les parcours et en couvrant l'offre de la crèche au lycée. Une identité graphique spécifique a été réalisée pour communiquer sur l'offre éducative auprès des familles.

→ Créer une interface numérique de partage des informations autour du portail <http://www.educarennes.fr>

Les outils numériques nous offrent aujourd'hui des espaces innovants de partage. Aujourd'hui, le site permet aux enseignants de partager avec les familles, leurs projets à l'échelle de la classe ou de l'école. Un espace de collaboration entre acteurs culturels permettra le partage des projets à l'échelle d'une école, d'un collège, ou d'un lycée.

→ Repenser le document sur les ressources éducatives

La refonte de ce document qui recense l'ensemble de l'offre des acteurs culturels, doit permettre d'en donner une meilleure lisibilité tout en mettant en avant le travail des acteurs, leur mobilisation sur chaque tranche d'âge et sur les différents temps de la vie des enfants. Il doit permettre aux enseignants, travailleurs de la petite enfance ou animateurs de trouver les bons interlocuteurs et les bons dispositifs pour leurs projets.

Mettre en place des outils d'évaluation

Ces outils d'évaluation doivent permettre d'améliorer les projets et faire évoluer les interventions par les retours d'expériences. S'agissant à la fois d'expérience sensible et d'apprentissage, les outils devront être pensés pour en évaluer les impacts qualitatifs, tout en permettant d'avoir une vision exhaustive des interventions au sein des écoles et établissements scolaires rennais. Cette évaluation permettra de repérer les territoires les moins mobilisés, les disciplines sous-représentées ainsi que les processus à l'œuvre et les dynamiques créées.

ACTION

→ Concevoir les outils de l'évaluation avec les acteurs de l'éducation artistique et culturelle.



Créer les conditions d'un partage des univers professionnels et le développement d'une culture commune

Afin de mobiliser les enseignants et les professionnels de la culture, il importe de construire les outils de l'interconnaissance et d'une culture commune de ces enjeux.

Il s'agit d'innover et de développer les bonnes pratiques professionnelles par la proposition de formations ou de rencontres professionnelles. Ces formations se co-construiront entre les partenaires publics, acteurs culturels et professionnels impliqués.

ACTIONS

Participer à la formation initiale et continue des professionnels de la culture :

- **Une collaboration avec l'université** sera mise en place dans le cadre des formations initiales (ex : formation Rennes 2 médiation et patrimoine, département arts du spectacle, métiers du livre...)
- **La formation des médiateurs** œuvrant au sein des équipes fait aussi partie intégrante du PLEAC pour accompagner les professionnels sur le travail en mode projet, sur les enjeux du parcours EAC, sur les partenariats extérieurs mais aussi sur leurs pratiques professionnelles.
- **Un laboratoire de la médiation culturelle** intégrera cette dimension du travail des médiateurs.

Participer à la formation initiale et continue des enseignants via une collaboration entre l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Éducation Nationale et les acteurs culturels :

- **Dans le cadre du PLEAC, des partenariats se construisent avec l'ESPE et l'Éducation Nationale** pour la formation initiale des futurs enseignants avec la mise en place de modules de formation sur ces enjeux en collaboration avec des acteurs culturels.
- **Des formations continues** seront également mises en place autour du PLEAC et autour de projets ponctuels par les acteurs culturels eux-mêmes, pour sensibiliser les équipes éducatives aux enjeux et potentiels de l'offre d'éducation artistique et culturelle.

Participer à la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance et de l'animation :

- **Des formations** seront proposés aux professionnels de la petite enfance et de l'animation **sur les enjeux généraux et sur une approche disciplinaire.**
- En prolongement des actions d'éducation artistique et culturelle, d'autres opportunités peuvent se structurer autour du réseau des professionnels de la jeunesse. Le PLEAC entend considérer tous les temps de la vie des jeunes et donc croise aussi la politique jeunesse, en lien avec le réseau des professionnels jeunesse.
- **Des collaborations sont à développer avec les équipements jeunesse du territoire.** De nouvelles collaborations sont à mettre en place sur les enjeux du PLEAC avec l'IUT Carrière sociale, Askoria, ou les formations BPGEPS.





3.

Le pilotage et la conduite multi- partenariale

Un pilotage par la Ville de Rennes

Les instances à l'échelle de la Ville de Rennes, ont vocation à favoriser la concertation et une vision partagée des enjeux de l'éducation artistique et culturelle, en transversalité et en lien étroit avec les acteurs culturels.

→ **Un comité de pilotage** regroupant les élus de la Ville de Rennes à la culture, à l'éducation, à la petite enfance et à la jeunesse.

Le comité de pilotage a vocation à prendre les décisions et les orientations générales de la politique du PLEAC ; il regroupe les élus délégués à la culture, à l'éducation, à la petite enfance et à la jeunesse de la Ville de Rennes.

→ **Un comité technique Ville de Rennes** regroupant les services concernés.

En lien avec les services de la Ville de Rennes, le comité technique a vocation à assurer le suivi du PLEAC. Il regroupe les services de la Direction de la culture, la Direction éducation enfance, la Direction de la petite enfance et la Mission jeunesse. Il pourra solliciter régulièrement la présence d'acteurs culturels pour co-construire ce suivi.

Un travail partenarial avec les institutions publiques

Le PLEAC ne peut se faire sans un partenariat entre les institutions publiques qui accompagnent les acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Ainsi, la Ville de Rennes conçoit ce PLEAC comme un objet de partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

Les instances à l'échelle territoriale :

→ **Une conférence annuelle du PLEAC rennais** avec les élus représentants du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, du Conseil Régional de Bretagne et les représentants de l'État (Éducation Nationale et DRAC).

→ **Un comité technique territorial** regroupant les services correspondants, associant des représentants d'acteurs culturels.

Le comité technique coordonne le PLEAC, dynamise les coopérations et favorise la transversalité entre les partenaires et assure l'évaluation.

Il comprend des représentants de :

- La Ville de Rennes,
- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,
- La Région Bretagne,
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- L'Éducation Nationale, référents du PLEAC et responsable de la DAAC,
- Trois acteurs culturels.

Des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs

L'objectif est de développer des plateformes d'échanges et des journées de rencontres professionnelles entre les acteurs des différents champs professionnels et les partenaires institutionnels.

Ces rencontres seront l'occasion d'inviter des personnalités extérieures, de valoriser des expériences à l'échelle de la ville de Rennes ou d'autres territoires et d'échanger entre acteurs mobilisés pour l'éducation artistique et culturelle, sur le sens de nos actions.





Crédits photographiques :
Julien Mignot, Christophe Simonato,
Didier Gouray Ville de Rennes-Rennes Métropole

Conception graphique :
Émeric Guémas © www.puzzle-rennes.fr

Impression :
Imprimerie Ville de Rennes-Rennes Métropole

Avril 2016